



Motion sur les rémunérations

Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 10 et 11 décembre 2009,

Sur les salaires dans la Fonction Publique :

S'INSURGENT contre les discours récurrents de nos dirigeants, cherchant à faire passer les fonctionnaires pour des nantis, à les désigner comme des privilégiés pour mieux les dénigrer ;

DENONCENT le non respect de la promesse électorale de revalorisation de l'image, de la carrière des fonctionnaires et de leur rémunération,

REFUSENT le marché de dupes « effectifs - salaires - statuts » contre « performance - intéressement » ;

DENONCENT la dérive du système de rémunération dans la fonction publique faisant une place de plus en plus importante aux régimes indemnitaires modulables ;

REAFFIRMENT leur opposition à la doctrine de la rémunération à la performance, contraire aux principes fondamentaux du statut général de la fonction publique ;

DENONCENT plus particulièrement les principes de la prime de fonctions et de résultat ;

S'INSURGENT contre la faiblesse des niveaux de rémunération dans la fonction publique, qui ne tient même pas compte de l'augmentation du coût de la vie ;

EXIGENT une revalorisation immédiate de notre rémunération à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis le début des années 2000 ;

EXIGENT que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient intégrés dans le traitement et pleinement pris en compte dans le calcul des pensions de retraites ;

RECUSENT les projets gouvernementaux visant à casser l'unité statutaire de la rémunération indiciaire ;

DENONCENT le discours fallacieux qui présente l'avancement d'échelon ou les promotions comme un gain suffisant du pouvoir d'achat ;

DENONCENT le mépris dont a encore une fois fait preuve l'Etat avec l'aumône de revalorisation du point d'indice en 2009 ;

DENONCENT en conséquence le recours au dispositif obscur de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires) pour exonérer l'employeur d'une revalorisation des rémunérations ;

DENONCENT les modifications des règles du jeu du « compte épargne temps » qui brade les heures travaillées au-delà du temps annuel de travail, en monnayant les jours RTT contre un montant honteusement bas alors qu'il s'agit ni plus ni moins d'heures supplémentaires ;

EXIGENT la juste rétribution du travail effectué et des responsabilités assumées dans des conditions de plus en plus difficiles ;

RECLAMENT l'ouverture immédiate d'une concertation approfondie et sincère sur la question des rémunérations dans la fonction publique intégrant les régimes indemnitaires ;

APPORTENT leur plein soutien à la FGF-FO pour l'aboutissement de ces revendications justes et légitimes ;

En ce qui concerne l'ISS servie par l'Etat

FUSTIGENT le refus de l'administration d'ouvrir une réelle concertation sur l'ensemble des sujets relatifs à l'ISS, et **EXIGENT** le démarrage immédiat de la concertation :

Sur le décret indemnitaire du 29 novembre 2006

EXIGENT de la DRH du MEEDDM qu'elle rappelle aux employeurs des ITPE à l'interministériel et dans les établissements publics de l'Etat, leur obligation de traduire la réforme des coefficients de grades dans leurs services ;

Sur les modalités d'harmonisation des ISS

CONSPUEMENT l'administration qui participe encore à la dégradation du dialogue social, en laissant les services organiser les réunions d'harmonisation des ISS très tardivement, parfois même au-delà de la date d'établissement des feuilles de paie de décembre ;

DENONCENT l'absence de concertation et de transparence dans la fixation des coefficients individuels ;

DENONCENT les pratiques de certains chefs de service tendant à utiliser les coefficients individuels comme des outils de régulation de la masse salariale ;

EXIGENT que l'harmonisation soit réalisée sans regrouper les corps pour mettre fin aux dérives de quelques-uns qui favorisent un sous-groupe ;

COMBATTRONT toute dérive qui conduirait à « filieriser » la gestion de l'ISS ou à la rendre fongible avec d'autres régimes indemnitaires ;

Sur la valeur du point d'ISS

RECLAMENT la parution immédiate des textes sur la revalorisation de 1% du point d'ISS en 2009 au titre de 2008 ;

DENONCENT la perte de pouvoir d'achat sur l'ISS de 16 % entre 2000 et 2008 ;

EXIGENT le rattrapage immédiat de cette perte de pouvoir d'achat ;

EXIGENT une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point d'ISS a minima à hauteur de l'inflation ;

RAPPELLENT l'engagement ministériel d'un plan pluriannuel de revalorisation ;

Sur l'année de décalage

S'INSURGENT contre le fait que les corps techniques de l'ex-MTETM restent les seuls à subir ce différé de rémunération ;

EXIGENT de nouveau avec fermeté qu'il soit procédé au rattrapage de ce différé dès 2010 (ISS 2009) avec l'étalement nécessaire à la limitation de l'impact fiscal ;

Sur les coefficients de grade

EXIGENT, à niveau de fonctions et à grade ou emploi équivalents, une même rémunération pour tous les corps d'ingénieurs exerçant au MEEDDM ;

Sur les bonifications

DENONCENT les stratagèmes mis en place par les services pour minimiser l'impact du dispositif de valorisation des carrières scientifiques et techniques, voire ne pas verser ces bonifications ;

FUSTIGENT l'inertie des textes qui refusent aux ITPE au dessus du 7ème échelon le bénéfice de toute bonification fonctionnelle ;

EXIGENT le rétablissement de l'ensemble des bonifications indemnitaires quel que soit l'échelon de l'agent ;

Sur les intérimis

DENONCENT la multiplication des intérimis résultant d'une GPECC défaillante ;

RAPPELLENT le droit des ITPE à être rémunérés à la hauteur des responsabilités et charges supplémentaires engendrées par de telles situations et **DEMANDENT** que l'ISS relatif au poste vacant soit intégralement reversé à l'intérimaire dès l'année d'exercice ;

DENONCENT les réorganisations qui sont prétextes à répartition des charges de travail sur d'autres postes pour éviter les rémunérations d'intérim ;

EXIGENT qu'une instruction nationale définisse clairement les conditions d'exercice et de rémunération des intérimis ;

Sur la modulation par services

REVENDIQUENT l'alignement immédiat des coefficients de tous les services sur la valeur la plus élevée des services où les agents du MEEDDM exercent en position d'activité ;

EXIGENT la parution immédiate des textes de revalorisation des coefficients de services à une valeur au moins égale à 1 ;

DENONCENT les pratiques de certains services qui, en 2009, ont gommé les effets de cette revalorisation en diminuant les coefficients de modulation individuelle au prétexte fallacieux de donner aux intéressés une nouvelle marge de progression de rémunération pour les années à venir ;

EXIGENT la compensation de l'indemnité d'éloignement pour les DOM où elle a été supprimée ;

DENONCENT les velléités de suppression de ces indemnités pour Mayotte et la Guyane ;

Sur la modulation individuelle

REVENDIQUENT l'abrogation des coefficients de modulation individuels ;

DENONCENT les pratiques discriminatoires de certains chefs de services attribuant sans aucune justification des coefficients individuels inférieurs à 1 aux ITPE promus par le principalat et aux ITPE et IDTPE en première affectation, parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires ;

FUSTIGENT la pratique trop souvent constatée de réduire l'effet des gains de coefficient de grade obtenus par les ITPE en abaissant les coefficients individuels des bénéficiaires ; ce procédé scandaleux vide de fait la réforme obtenue en 2005 de son sens et rompt l'égalité de traitement entre les ITPE ;

FUSTIGENT l'utilisation par certains chefs de service du coefficient individuel pour gommer les conséquences de l'homogénéisation des coefficients de services lors de la création des DIR ;

DENONCENT l'instauration, pour les thésards, d'un coefficient de service arbitraire de 0,85 alors que la thèse constitue un poste à part entière ;

DENONCENT l'harmonisation des coefficients individuels des ITPE par le responsable de BOP, plaçant ce dernier en situation de juge et partie ;

DENONCENT la pratique stupide de quelques chefs de services qui ne distribuent même pas la totalité des dotations moyennes auxquelles les agents ont droit, et ce malgré les dénonciations faites par les organisations syndicales lors des réunions de concertation ;

Sur les indemnités d'astreinte versées par l'Etat

DENONCENT les situations inacceptables engendrées par des modalités différentes de rémunération des astreintes au sein des services ;

EXIGENT en conséquence dans l'immédiat l'alignement des modalités de rémunération des astreintes sur le régime le plus favorable et la revalorisation décente du montant de l'indemnité ;

Sur le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux

DENONCENT l'extrême disparité des régimes indemnitaires en vigueur dans les collectivités, préjudiciable notamment au recrutement et à la mobilité ;

EXIGENT de la DGCL un cadrage des régimes indemnitaires par cadre d'emploi basé a minima sur le décret relatif aux coefficients de grade de l'indemnité spécifique de service pour le corps des ITPE et de l'arrêté d'application ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.